



Audioconférence du 24 avril 2020 avec M. MEUNIER, Directeur Interrégional Compte-rendu

Quelques chiffres pour l'interrégion :

- 319 agents présents le 24/04, soit environ 20% des effectifs.
- 9 agents en maladie le 24/04, 5 Su et 4 CO/AG, cas de suspicions de coronavirus confirmés ou non confirmés.
- 12 agents en quatorzaine le 22/04, 11 SU et 1 CO/AG.

En début de réunion Mme DURAND remplace MEUNIER qui n'a pas terminé sa visioconférence avec la DG ; M. MEUNIER rejoint la réunion et informe du résultat de sa visioconférence avec la Direction Générale dont voici la teneur.

1 – Le Plan de reprise d'activité (PRA)

Il s'agit de l'activité principale du moment pour élaborer des plans de reprise. Le préalable à toute reprise sera la mise en œuvre des mesures sanitaires ;

- les mesures sanitaires seront plus étendues car il y aura progressivement plus d'agents.
- Le télétravail sera étendu pour limiter le présentiel.
- La reprise des services CO et SU sera adaptée à l'évolution du trafic et des flux.

Les prérequis à cette reprise seront les conditions de travail et l'organisation du travail. Par exemple des aménagements d'horaires dans les bureaux (conditions) ou dans quelle position administrative seront placés les parents en Garde d'Enfants s'il s'agit de leur propre décision (organisation).

Question : Comment l'administration va gérer les demandes de reprise des agents dans le cadre du PRA ?

Réponse : Les situations seront complexes à gérer mais le Di en appelle à la responsabilité de tous, agents, syndicats, administration. Il estime que dans cette crise sanitaire le plus important est de préserver sa santé et celle de ses proches en évitant de s'exposer quand cela est possible.

L'USD-FO reconnaît que ce discours de responsabilité est rempli de bon sens et que le plus important reste effectivement la préservation de la santé des personnels et de leur entourage.

Mais l'administration ne peut totalement s'exonérer des aspirations des agents !

Le retour au travail est pour certain le moyen de rompre l'isolement du confinement et de retrouver du lien et une vie sociale, c'est aussi très important pour garder le moral. Pour d'autres, la situation actuelle a un véritable impact financier qui peut à terme déstabiliser un

budget.

Nous demandons que tous les aspects soient pris en compte, il s'agit de reconnaître toutes les formes de pénibilités ou difficultés liées à cette crise. L'administration ne pourra pas bâtir un PRA sans l'adhésion de ses agents et de ses cadres.

2 – Divers

➤ Question : Quid des ASA pour personnel fragile après le 11 mai ?

Réponse (Mme DURAND) : L'administration suit les recommandations des médecins de prévention et va même parfois au-delà des préconisations. Pour ces cas, l'administration appliquera ce qu'elle a l'habitude de faire, donc suivre les recommandations émises et regarder avec attention chaque dossier.

➤ Question : Quel sera le taux des effectifs dans le cadre du PRA ?

Réponse (Mme DURAND) : Le taux sera progressif et non connu à ce jour, il est actuellement dans le cadre du PCA en moyenne de 20 % dans les Hauts-de-France.

➤ Question Comment se fera la proratisation des CA et RTT ?

Réponse (M. MEUNIER) : Il est en attente de l'instruction de la DG qui sera détaillée et qui devraient arriver rapidement. M. MEUNIER précise toutefois que chaque agent recevra notification de sa situation individuelle des retraits jours.

➤ Question : Avec le remboursement trimestriel de la TICPE élargie aux transporteurs internationaux comment sera gérée la surcharge de travail du bureau de Lesquin ?

Réponse (M. MEUNIER) : A Lesquin il y aura un renfort de ce service par le télétravail, il faudra s'adapter à ce rythme trimestriel.

➤ Question : Certains agents du TSM ne comprennent pas que les MDC soient considérés comme des ASA puisqu'ils considèrent être à disposition de l'administration, il y aurait eu 4 rappels réalisés dans ce cadre.

Réponse (M. MEUNIER) : Il n'a eu connaissance que d'un seul cas de rappel, le sujet a été vu avec la DG. Les agents du TSM sont dans la même situation que d'autres agents avec des missions contraintes et placés en MDC. En conséquence, les MDC restent des ASA à l'instar des autres agents de la surveillance.

Question : La perte financière de certains agents de la surveillance pouvant aller jusqu'à 200 euros/mois est-elle prise en compte dans le PRA ?

Réponse (M. MEUNIER) : Il comprend le sujet mais l'argument financier n'est pas suffisant pour revenir.

Question : Quid du télétravail à partir du 11 mai et de l'achat d'ordinateurs supplémentaires ?

Réponse (M. MEUNIER) : Cela sera vu avec les agents en fonction des missions (cf. point évoqué en début de réunion).

Question : Avez-vous une réponse pour la question sur les dons de congés ?

Réponse (M. MEUNIER) : Non pas encore mais DG est interrogée.

Question : Si les services demeurent réduits en Juin/Juillet/Août les agents seront-ils maintenus en ASA ?

Réponse : Oui, en fonction de l'évolution des flux et du trafic, par exemple poursuite du confinement dans les autres pays (cf. cas de la GB qui a confiné plus tard que la France).

Prochaine réunion le lundi 27 avril à 15h50.

N'hésitez pas à nous adresser vos questions !

Faites attention à vous et à vos proches et portez vous bien.